

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 JUILLET 2017

Réuni en séance publique sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire

Présents : Joël PERROUX - Gérald CHAIX - Christine NEVOIT - Patricia BEAUDOUIN ROBINSON -
Géraud LE DORVEN - Marie-Lise MEYNARD

Absents excusés : Patrick NEVOIT - Jacques BRUÈRE - Géraud de LAFFON - Angélique BINET

Le Conseil Municipal :

- 1) dans le cadre du Groupement de commandes pour le programme Voirie 2017 :
 - approuve les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres de la CC TOVAL,
 - décide de retenir l'offre de l'entreprise TPPL (49) pour un montant de 11.937,82 €,
 - autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées au marché.

- 2) fixe les tarifs de l'école de musique pour l'année 2017/2018 à :
 - » 75 €/an (Solfège) et 105 €/an (Instrument) pour les élèves issus des communes de Gizeux - Parçay-les-Pins - Continvoir ou scolarisés à l'école de Continvoir,
 - » 120 €/an (Solfège) et 189 €/an (Instrument) pour les élèves hors communes ci-dessus (nouveaux inscrits).

- 3) accepte la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitare Annuel (CIA).

- 4) est informé que Mme Lydia VAUGUET remplacera l'agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux pendant ses congés.

Fait à Gizeux, le 31 juillet 2017

Le Maire,

Thierry BEAUPIED